Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 028-212803910-20250710-DELIB_2025_039-DE

République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

Commune de TOURY

Délibération N° **2025-039**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 juillet 2025

Conseillers en exercice : 23
Présents : 13
Votants : 16

Objet : Administration Générale - Approbation de la convention pour l'organisation des jeux sportifs – Comité départemental olympique et sportif d'Eure-et-Loir (CDOS 28) – Approbation convention et autorisation signature

Le jeudi 10 juillet 2025 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Toury, légalement convoqué par Monsieur le Maire le lundi 30 juin 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRESENTS : M. Laurent LECLERCQ, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. Jean-Yves DUFRESNE, M. Jean-François DARGERE, Mme Nathalie VALENTIN, M. François CLOUET, Mme Carole CARRÉ, Mme Florence PINEL, Mme Chrystelle MARY, M. Jean-Michel PINCELOUP, M. Adrien PRUNET, M. Jérémy RUBICONDO.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Catherine PETIT, M. Alain GÉRAY, Mme Joëlle POMPON, Mme Karine NOLL, M. Franck BACHIMONT, Mme Orlane LEDENT, Mme Luisa RODRIGUES, M. Antoine HAMEZ, Mme Christine ANFRIE.

ABSENTS : Mme Séverine CHAMAND.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par : M. Franck BACHIMONT à M. Laurent LECLERCQ, Mme Joëlle POMPON à M. Jean-François DARGERE, Mme Karine NOLL à M. Bruno GUITTARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jérémy RUBICONDO

Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 028-212803910-20250710-DELIB_2025_039-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention pour l'organisation des jeux sportifs proposée par Comité départemental olympique et sportif d'Eure-et-Loir (CDOS 28), ci-annexée,

Considérant la volonté de la Collectivité d'organiser avec le CDOS 28, les jeux sportifs à Toury le 13 septembre 2025,
Considérant que la convention, ci-annexée, prévoit un partenariat entre la Ville de Toury et le CDOS 28 concernant l'organisation « DES JEUX-SPORTIFS »,
Considérant que ces jeux sportifs ont pour vocation de promouvoir le « Sport pour Tous » dans les territoires ; que le but de cette journée est d'encourager et de favoriser la pratique du sport à travers des ateliers de découverte et d'initiation. Cette manifestation bénéficie du concours financier du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir,
Considérant enfin que dans le cadre de cette convention la Commune s'engage à aider matériellement le CDOS 28 dans l'organisation des jeux sportifs,

Après avoir entendu, en séance, le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention partenariale pour l'organisation des jeux sportifs, à Toury le 13 septembre 2025, proposée par le CDOS 28 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention ;

- **DIT** que la convention est consentie et acceptée pour la durée de l'évènement ;

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants à la convention ou tous documents en ce sens.

- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme

Le Maire,

MAIRIE DE TOURY 28310

Laurent LECLERCQ

Le Secrétaire de Séance,

Jérémy RUBICONDO

Acte rendu exécutoire :
- **Affiché le :** 22/07/2025
- **Transmis au représentant de l'Etat le :** 22/07/2025

Le Maire,
Laurent LECLERCQ

MAIRIE DE TOURY 28310